

Bulletin
d'informations
municipales



MARNE-et-GONDOIRE
Communauté d'agglomération

30^e
anniversaire

ZOOM SUR LES 30 ANS
DE L'EXPOSITION DE PEINTURES
ET DE SCULPTURES

PAGE 15



Gérard Willaume :

Juste
quelques
mots

PAGE 12



Centre de Loisirs :

Des nouvelles
du centre
et du CLAJ

PAGE 14



Marne-et-Gondoire :

Élection
du président

PAGE 18

LE MOT DU MAIRE



« La manifestation du pouvoir qui impressionne le plus les gens est la retenue. »

Thucydide.

L'élection municipale du 9 mars a rendu son verdict. En élisant, avec plus de 60 % des voix, les dix-neuf membres de la liste « Ensemble pour Chanteloup », vous avez témoigné, avec force, votre confiance en cette nouvelle équipe et approuvé, d'une large majorité, les orientations proposées pour les six prochaines années.

Je commencerai par saluer, ici, les dix-huit conseillers de mon équipe et particulièrement les huit nouveaux élus à qui je souhaite la bienvenue.

Je les remercie de l'honneur et de la confiance qu'ils m'ont accordés en m'élisant Maire de Chanteloup-en-Brie. C'est tous ensemble que nous allons œuvrer à la réalisation des projets et des engagements que nous avons pris, pour le futur, pendant cette campagne.

Si j'ai tenu à mettre en exergue de cet éditorial cette citation du philosophe grec Thucydide, c'est parce qu'elle est le reflet de ce que nous avons voulu durant la campagne électorale passée : pas de promesses inconsidérées, mais uniquement la volonté d'agir dans le respect de l'intérêt général donc au service de toute la population.

Mais je sais aussi qu'elle me rappelle que le nouveau mandat, qui vient de nous être confié par les Chanteloupiens, est une responsabilité lourde et qu'il nous faut rester humbles devant la tâche qui nous attend si nous voulons réussir à préserver, demain, cet ensemble cohérent et harmonieux qui fait que, même au cœur de la ville nouvelle de Marne-la-Vallée, Chanteloup-en-Brie garde cette originalité que beaucoup nous envie.

N'attendez donc pas de moi que je vous annonce des choses extraordinaires ni des bouleversements dans les choix qui, jusqu'ici, ont motivé mon engagement pour notre commune.

Pour les six années à venir, nous nous voulons tout simplement proches de vos préoccupations quotidiennes. Pour cela, nous entreprendrons les actions concrètes et réalistes annoncées en matière de développement urbain, de protection de l'environnement, de sauvegarde du patrimoine et surtout en maintenant et en développant, en fonction, bien entendu, des moyens financiers disponibles, les services à la population que de nombreuses communes de notre taille n'ont pas.

Chanteloup appartient aussi à la Communauté d'Agglomération de Marne-et-Gondoire. Les trois élus qui siègeront au sein de cette assemblée joueront un rôle actif pour, qu'au travers les compétences dévolues à Marne-et-Gondoire, Chanteloup bénéficie pleinement de la mutualisation des moyens nécessaires à son développement.

Chanteloup ne s'est pas fait en un jour. Les années 2008-2014 devraient être celles qui consacreront le développement ultime de notre village. Notre tâche consistera donc, au cours de ces prochaines années, à réussir cette dernière étape afin que chacun, sur tout le territoire communal, profite pleinement et dans tous les domaines, les fruits de l'expansion. Bien sûr, nous ne manquerons pas de vous tenir informer de l'évolution des dossiers.

Au moment où débute ce mandat, soyez assurés que nous ne ménagerons pas notre peine. Notre seule motivation se retrouve dans le slogan de notre campagne « Avec vous, pour vous, une équipe au service de Chanteloup », une conception manifestement plébiscitée par les urnes.

A nous de ne pas vous décevoir. Vous pouvez compter sur moi et toute mon équipe.

Bonne lecture de votre *Cantu Lupi* et à bientôt.

Marcel OULÈS,
Maire.

L'ÉQUIPE AU SERVICE DECHANTELOUP-EN-BRIE

Le Maire reçoit sur rendez-vous au 01-64-12-74-52.



M. Marcel OULÉS

Les Adjointes reçoivent sur rendez-vous

1^{re} Adjointe
Chargée des Finances
communales,
de la Communication
et de l'Informatique.



M^{me} Pierrette
MUNIER

2^e Adjointe
chargée
des Affaires
scolaires
et de l'Enfance.



M^{me} Maryse
THÉAULT

3^e Adjointe
Chargée des Affaires
sociales, de la Jeunesse,
de la Vie associative
et des Sports.



M^{me} Viviane
LOMAS

4^e Adjoint
chargé
des Travaux,
de la Voirie
et de l'Environnement.



M. Nicolas
VOSSARD

5^e Adjointe
chargée
de la Culture,
des Manifestations
et des Cérémonies.



M^{me} Martine
BERNADAT

Délégués municipaux

Délégué à l'Urbanisme.



M. Bernard
BECQUERET

Déléguée à la Vie citoyenne.



M^{me} Marie-Christine
BEAUVIRONNET

Conseillers municipaux

M^{me} Djamila
ACHOUR



M. Cédric
MAIRE

M^{lle} Mélanie
AKERROYD



M. Cédric
PETEY

M^{me} Florence
ALCON



M. Jean-Charles
PONSOT

M. Grégory
ATTEBA



M^{me} Véronique
TANTER

M. Ali
BOUCHAMA



M^{me} Nathalie
TISNÉ

M. Stéphane
LAMONTAGNE





AU CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du vendredi 22 février 2008

L'an deux mil huit, le 22 février, à 21 heures, le Conseil municipal de la commune de Chanteloup-en-Brie était assemblé en session ordinaire, au lieu habituel des séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Marcel OULÉS, Maire.

Étaient présent(e)s :

M^{mes} Pierrette MUNIER, Maryse THÉAULT, adjointes au maire et M. Gérard WILLAUME, adjoint au maire.

M^{mes} Martine BERNADAT, Florence ALCON, Marie-Christine BEAUVIRONNET, Audrey VIEIRA, MM. Ali BOUCHAMA, Cédric MAIRE, Jean-Pierre NICOL, Jacques PETEY, Nicolas VOSSART, Conseillers municipaux.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M^{me} Viviane LOMAS (pouvoir Martine BERNADAT), M. Bernard BECQUERET (pouvoir Pierrette MUNIER), M^{me} Pascale LIENARD (pouvoir Marcel OULÉS), M. Gérard VAUTRIN (pouvoir Maryse THÉAULT).

Absent non excusé :

M. Alexandre DAUVERGNE

M. le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil. M. Gérard WILLAUME a été désigné pour remplir cette fonction.

1. Approbation du procès-verbal du 10 décembre 2007

M. le Maire annonce au Conseil municipal la démission, en date du 19 janvier 2008, de M^{me} Claudine CHEVALIER, Conseillère municipale et demande aux élus s'ils ont pris connaissance du procès-verbal du 10 décembre 2007 et s'ils ont des observations à formuler. Aucune observation est à formuler.

Les élus approuvent et signent ledit procès-verbal.

2. Point sur les finances : budget 2007 et budget 2008

M^{me} Pierrette MUNIER explique qu'avant d'arrêter les orientations pour l'année 2008, il est important de faire un bilan financier sur les recettes et dépenses du budget 2007 et leur évolution possible.

Le compte administratif 2007 présentera un excédent de clôture de 47 316 €. L'effort dans la maîtrise des dépenses, perceptible déjà en 2006, s'est poursuivi. Les recettes n'ont pas augmenté. Les restes à réaliser représentent en recettes et en dépenses la construction de l'école maternelle, de la halte-garderie et du restaurant scolaire. Nous n'avons pas eu, pour la deuxième année consécutive, recours à l'emprunt pour financer les investissements 2007.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

En 2007, les recettes se sont élevées à 1 575 364 € auxquelles s'ajoute l'excédent reporté de 2006 d'un montant de 30 789 €. Les dépenses quant à elles s'élèvent à 1 542 692 €.

Les charges de personnel représentent 54 % des dépenses de fonctionnement (contre 57% en 2006). N'ayant pas recruté de personnel supplémentaire, dès que les recettes augmentent forcément le pourcentage de la charge de personnel diminue.

Les charges à caractère général ne font pas l'objet de remarques particulières. Les recommandations faites à l'ensemble du personnel ont été suivies d'effet. Nous les en remercions.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses s'élèvent à 882 098 € et ont concerné :

- La suite des études pour l'école, halte-garderie, restauration,
- Le solde de la ferme du Pavillon,
- Travaux de voiries,
- Un ordinateur au CLAJ + des enceintes acoustiques,
- Le remboursement du capital des emprunts.

Les recettes ont été conformes aux prévisions, hormis le recours à l'emprunt de 30 000 € que nous n'avons pas eu besoin de solliciter.

TOTAL DU BUDGET 2007 : 2 424 790 €

**La charge de l'emprunt sur le budget 2007 a représenté 6%
Pour mémoire lorsque nous avons débuté ce mandat elle était de 7% (CA 2000)**

ORIENTATIONS GENERALES BUDGETAIRES 2008

On ne connaît pas aujourd'hui l'état précis des recettes pour 2008. Le montant de la DGF calculée sur la base du recensement complémentaire d'octobre 2007 qui donne une population de 2008 habitants sera de 277 912 € soit une augmentation de 25,28 %.

En fin d'année, sur un rôle supplémentaire nous devrions être crédités du montant de la taxe foncière due par l'immobilière FREY pour le « Clos du chêne » dans la ZAC du Chêne-Saint-Fiacre.

Il faut prendre en compte une diminution des droits de mutation, conséquence de la loi de 2007 sur la transmission de patrimoine.

Une diminution de la compensation de la CAMG suite au transfert de charges du CISPD dans le cadre de la compétence de la politique de la ville.

Mais à la vue du bilan financier 2007, il est proposé pour l'année 2008 de se fixer l'orientation générale budgétaire et objectif suivants :

- Maintenir les taux des taxes à leur montant actuel : taxe d'habitation : 18,62 % ; taxe foncière des propriétés bâties : 28,66 % ; taxe foncière des propriétés non bâties : 59,17 %
- Reconduire le budget de fonctionnement à l'identique en tenant compte du mécanisme des augmentations classique : point d'indice des fonctionnaires, taux de l'inflation pour les services...
- Enfin, en investissement les recettes attendues permettront de rembourser le capital des emprunts, légèrement inférieur à 2006, d'acquiescer le parking route de la Ferme-du-Pavillon..., de provisionner le coût de la maîtrise d'ouvrage pour la réhabilitation de l'école du Loupiot, ainsi que celui d'un bureau d'étude pour constituer le dossier du Contrat régional et des travaux divers sur les voiries et bâtiments.

3. Vote des trois taxes

M. le Maire propose de maintenir les taux des trois taxes communales inchangés, soit :

(Suite page 4)

(Suite de la page 4)

- Taxe d'habitation : 18,62 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 28,66 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 59,17 %

LE CONSEIL DÉCIDE, à l'unanimité, de maintenir les taux des trois taxes communales inchangés, soit :

- Taxe d'habitation : 18,62 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 28,66 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 59,17 %

4. Actualisation de la prime d'assiduité

M. le Maire informe que, par délibération en date du 27 mars 1999, une prime d'assiduité a été instaurée pour le personnel communal ainsi que les modalités d'attribution afférentes à cette prime.

Aujourd'hui, il s'avère nécessaire d'actualiser le montant de cette prime. Le montant proposé est de 80 € par trimestre, sans changer les modalités d'attribution.

LE CONSEIL DÉCIDE, à l'unanimité, de revaloriser le montant de la prime d'assiduité. A compter du 1^{er} janvier 2008, son montant sera de 80 € par trimestre. Les modalités d'attribution restent inchangées.

5. Indemnités Forfaitaires pour les élections municipales 2008

M. le Maire informe que pour l'organisation des élections municipales des 9 et 16 mars 2008, il est nécessaire que deux agents communaux participent aux opérations électorales. S'agissant d'un temps de travail, la commune peut verser aux agents ainsi concernés et qui remplissent les conditions statutaires, une indemnité forfaitaire complémentaire pour élections.

LE CONSEIL DÉCIDE, à l'unanimité que :

1. L'indemnité forfaitaire complémentaire pour élection sera versée aux agents communaux qui remplissant les conditions, participent aux opérations électorales lors des scrutins prévus en mars 2008.
2. Les modalités d'attribution forfaitaire seront les suivantes (le montant du temps consacré aux opérations électorales, dans la double limite d'un crédit global affecté au budget et d'un montant individuel maximum calculé pour travaux supplémentaires des attachés territoriaux, soit 88,03 € x par le coefficient multiplicateur de l'I.F.T.S. qui est de 4,8 soit 422,54 € par tour de scrutin).
3. Les agents communaux titulaires du grade de rédacteur seront concernés.
4. Un arrêté individuel d'attribution de cette indemnité sera pris par M. le Maire.

DIT que cette dépense sera inscrite au budget de l'exercice.

6. Vote du tarif applicable au stage de poterie

M^{me} Martine BERNADAT expose que, dans un souci de relancer l'activité « poterie » sur la commune, le service communal de la culture et des loisirs, propose d'organiser un stage de poterie pour adultes durant les vacances scolaires d'hiver, plus précisément les 14 et 15 mars 2008. Le tarif est de 55 € pour 6 heures de stage, 3 heures le vendredi soir et 3 heures le samedi matin. Cette année, le thème sera celui du « voyage ».

Pour que ce stage puisse se dérouler, il est nécessaire d'avoir huit personnes, au minimum, inscrites. Cette année encore, il n'y a pas assez de personnes inscrites. Il faudra essayer de relancer cette acti-

tivité lors de l'exposition de peinture qui se déroulera du 29 mars au 6 avril 2008.

LE CONSEIL DÉCIDE, à l'unanimité, d'ouvrir un stage pour adultes, de deux jours, les 14 et 15 mars 2008, dans la mesure où huit personnes au minimum seront inscrites et auront réglé leur participation au tarif de 55 €

7. Création d'un poste d'ATSEM principal 2^e classe à temps complet

M. le Maire informe le Conseil que, dans le cadre d'un déroulement de carrière normal et suite au nouveau cadre d'emploi des ATSEM au 1^{er} janvier 2007, il convient de créer un poste d'ATSEM principal 2^e classe à temps complet.

Il indique qu'il s'agit là de mesures administratives normales concernant le déroulement de carrière du personnel.

LE CONSEIL DÉCIDE, à l'unanimité, la création d'un poste d'ATSEM principal 2^e classe à temps complet, dans le cadre du déroulement de carrière d'un agent et modifie le tableau des emplois comme indiqué ci-dessous :

	Anc. Situat.	Création	Nouv. Situat.
ATSEM	0	1	1
Principal 2 ^e classe			

8. Approbation du choix des entreprises retenues pour la construction de l'école maternelle « LE CANTOU », de la restauration scolaire et de la halte-garderie

M. le Maire expose que la réalisation de l'école maternelle, de sa restauration scolaire et de la halte-garderie est une opération mandataée à l'établissement public EPAMarne. Cette opération se décompose en 3 lots : VRD, bâtiments, finitions.

Le coût total est estimé à 4 621 206, 72 € HT, avec un taux de tolérance études de 4 % inclus, valeur en novembre 2007. Les travaux ont fait l'objet d'une consultation en Appel d'offres ouvert.

Suite à la publication de cette consultation en septembre 2007, 7 offres ont été réceptionnées et confiées à la maîtrise d'œuvre pour analyse ; cette consultation ayant été déclarée infructueuse, il a été engagé une procédure de marché négocié en décembre 2007, conformément à l'article 35-1 du code des Marchés publics.

Après négociations, et sur la base des critères de jugements pondérés fixés à la consultation, il est proposé de retenir les sociétés suivantes, dont les offres sont considérées comme économiquement les plus favorables :

- **Lot 1 VRD : Entreprise E.J.L (entreprise Jean Lefèvre) pour un montant de 505 000 € HT,**
- **Lot 2 bâtiment : Entreprise VITTE pour un montant de 3 880 000 € HT,**
- **Lot 3 finitions (sols souples, peinture et nettoyage) : Entreprise BERNIER pour un montant de 198 004 € HT.**

Soit un montant total de 4 583 004 € HT, valeur novembre 2007.

La durée des travaux est de 15 mois à compter de la date de notification des ordres de service de démarrage des travaux.

L'acte d'engagement a été signé lundi 18 février 2008. Les travaux devraient démarrer début avril 2008, pour une ouverture à la rentrée scolaire 2009.

LE CONSEIL APPROUVE, à l'unanimité :

- **Le montant du marché du lot n°1 VRD : Entreprise Jean LEFEBVRE pour un montant de 505 000 € HT,**
- **Le montant du marché du lot n°2 bâtiment : Entreprise VITTE pour un montant de 3 880 000 € HT,**

(Suite page 6)

(Suite de la page 5)

- **Le montant du marché du lot n°3 finitions (sols souples, peinture et nettoyage) : Entreprise BERNIER pour un montant de 198 004 € HT.**

AUTORISE le mandataire EPAMarne à signer les 3 marchés travaux de l'école maternelle, la restauration scolaire et de la halte-garderie.

DIT que les dépenses correspondantes seront prévues aux budgets des exercices concernés.

9. Approbation du programme de réhabilitation du groupe scolaire du Loupiot

M^{me} Maryse THÉAULT expose qu'en date du 26 mars 2005, par délibération, le Conseil municipal a décidé de lancer les consultations nécessaires à la programmation des équipements publics induits par la création de la Z.A.C du Chêne-Saint-Fiacre.

Par délibération en date du 15 octobre 2005, le Conseil municipal a voté la signature d'un contrat d'étude avec le cabinet A.R.P. en qualité de programmiste. Le programme de la société A.R.P. définit les besoins par fonction, le tableau des surfaces, la faisabilité, l'estimation financière et le diagnostic technique concernant le projet de réhabilitation du groupe scolaire du Loupiot première phase.

La première phase prévue pour la rentrée 2010, consistera à effectuer des travaux en site occupé. Le planning des travaux sera étudié minutieusement. A terme, l'école élémentaire comptera 12 classes (actuellement 7 classes dont 3 dans la partie préfabriquée).

La deuxième phase consistera à la démolition et la construction en dur de 3 salles de classe, d'un restaurant scolaire et des sanitaires.

Côté école maternelle, les travaux seront les suivants :

- ↳ Transformation des quatre classes de maternelle en classes élémentaires (éclairage du tableau, patères, peintures),
- ↳ Transformation des sanitaires maternels en sanitaires élémentaires (hauteur des sanitaires, cloisonnement, accès handicapés),
- ↳ Aménagement du dortoir en atelier,
- ↳ Aménagement de l'atelier en salle dédiée au RASED,
- ↳ Transformation de la tisanerie en vestiaire,
- ↳ Transformation de la bibliothèque/dortoir en salle des maîtres.

Côté école élémentaire, les travaux seront les suivants :

- ↳ Transformation de la salle des maîtres en salle de classe,
- ↳ Transformation du bureau de direction élémentaire en sanitaires enfants,
- ↳ Installation d'un ascenseur,
- ↳ Modification d'une rampe d'accès pour handicapées,
- ↳ Aménagement de l'atelier en salle dédiée au RASED,
- ↳ Rafraîchissement des autres salles de classe.

Options :

- Transformation de la bibliothèque côté élémentaire en salle de classe,
- Transformation de la salle de motricité en bibliothèque.

Par ailleurs, suite au diagnostic technique, il s'avère nécessaire de faire également les travaux suivants :

- ↳ Chaufferie-gaz : remplacement des chaudières, panoplie de pompes, armoire électrique de chaufferie et socles,
- ↳ Toitures : vérification des tuiles, zinguerie, réfection des planches de rives et chéneaux,
- ↳ Réseaux enterrés : réfection des évacuations, réalisation d'extractions,
- ↳ Menuiseries extérieures à remplacer côté route du Moulin Bourcier,
- ↳ Travaux à prévoir : électricité et sécurité incendie.

Le montant estimé pour ces travaux est de 657 040 €HT.

LE CONSEIL APPROUVE, à l'unanimité, le programme finalisé

par la société A.R.P. et les travaux liés au diagnostic technique effectué par la société C.B.C.C, pour un montant total de 657 040 €HT.

DIT que les dépenses correspondantes seront inscrites aux budgets des exercices concernés.

10. Approbation du choix de l'assistant maître d'ouvrage dans le cadre de la réhabilitation du groupe scolaire du Loupiot

M. le Maire expose qu'en date du 26 mars 2005, par délibération, le Conseil municipal a décidé de lancer les consultations nécessaires à la programmation des équipements publics induits par la création de la Z.A.C du Chêne-Saint-Fiacre et notamment de lancer un appel à candidature pour une mission de mandat de maître d'ouvrage (suivant la loi M.O.P) concernant la réhabilitation du groupe scolaire du Loupiot à Chanteloup-en-Brie :

- Travaux de réhabilitation de locaux scolaires existants,
- Travaux d'aménagement de 4 classes de maternelles,
- Travaux de réaffectation de locaux scolaires existants.

Un appel à candidature a été lancé le 4 décembre 2007, sur Internet et le BOAMP, suivant un marché passé par procédure adaptée, pour une mission de mandat de maîtrise d'ouvrage (suivant la loi M.O.P) concernant la réhabilitation du groupe scolaire du Loupiot,

Il y a eu trois candidatures recevables :

- Aménagement 77 qui n'a pas répondu sur la partie technique,
- Ingénierie insuffisante sur la partie : 62 580 €HT
- EPAMarne proposition détaillée et chiffrée : 52 563 €HT

M. le Maire informe le Conseil qu'après examen par la Commission d'Appel d'Offre, l'EPAMarne présente la meilleure offre détaillée et chiffrée. Il propose donc de retenir cette candidature.

LE CONSEIL DÉCIDE, à l'unanimité, de retenir l'Établissement public d'aménagement de Marne-la-Vallée (l'EPAMarne), en qualité de maître d'ouvrage délégué, considérant qu'il est le mieux et le moins disant.

AUTORISE **M. le Maire** à signer le contrat de mandat de maîtrise d'ouvrage suivant le projet de contrat de mandat de maître d'ouvrage et suivant le barème d'honoraires du mandataire établi sur la base de l'estimation prévisionnelle des travaux par tranche de 200 000 €HT, joint à la présente délibération.

DÉCIDE que les travaux devront être réalisés en lots séparés.

DIT que les dépenses correspondantes seront inscrites aux budgets des exercices concernés.

AUTORISE **M. le Maire** à signer tous les actes afférents à ce marché.

11. Demande d'ouverture dominicale par l'enseigne GEMO – ZAC du Clos du Chêne

M. le Maire informe le Conseil municipal qu'il a été saisi par le Directeur Départemental du Travail et de l'Emploi de Seine-et-Marne afin que le Conseil municipal émette un avis concernant la demande de dérogation au repos dominical du personnel salarié formulée par SAS VETIR GEMO en date du 17 décembre 2007 dont le siège social est situé route de Chaudron en Mauges à SAINT-PIERRE MONTLIMART cedex (49111) pour son magasin GEMO sis ZAC du Clos du Chêne – 25, avenue de la Ferme-Briarde – 77600 CHANTELOUP-EN-BRIE, pour une durée d'un an à compter du 20 janvier 2008.

LE CONSEIL ÉMET, par 16 voix pour, un avis défavorable à la demande de dérogation au repos dominical du personnel salarié formulée par SAS VETIR.

1 avis favorable à l'ouverture (M^{me} Pascale LIENARD) et 1 abstention (M. Cédric MAIRE).

12. Demande d'ouverture dominicale par l'enseigne BATA FACTORY – ZAC du Clos du Chêne

M. le Maire informe le Conseil municipal qu'il a été saisi par le

(Suite page 6)

(Suite de la page 6)

Directeur Départemental du Travail et de l'Emploi de Seine-et-Marne afin que le Conseil municipal émette un avis concernant la demande de dérogation au repos dominical du personnel salarié formulée par BATA FACTORY SAS dont le siège social est situé Tour Eve - 1, place du Sud - la Défense 9 à PUTEAUX cedex 92806 pour son magasin BATA sis le Clos du Chêne - 27, avenue de la Ferme-Briarde - 77600 CHANTELOUP-EN-BRIE, pour une durée d'un an à compter du 20 janvier 2008.

LE CONSEIL ÉMET, par 16 voix pour, un avis défavorable à la demande de dérogation au repos dominical du personnel salarié formulée.

1 avis favorable à l'ouverture (M^{me} Pascale LIENARD) et 1 abstention (M. Cédric MAIRE).

13. Poursuite de l'opération-test compostage avec le S.I.E.T.R.E.M.

M. le Maire rappelle qu'en date du 17 octobre 2007, par délibération, le Conseil municipal a adopté une convention tripartite entre la commune, le S.I.E.T.R.E.M. et l'association « Jardiner Autrement », définissant les conditions de mise en œuvre d'une opération-test de compostage individuel sur la commune.

Ce test est réalisé sur une période de 2 ans et à d'ores et déjà démarré depuis début 2008. Le coût de l'opération est estimé à 10 350 € et environ 100 composteurs seront mis à disposition sur la commune au prix unitaire de 52 €

Le montant de la participation des usagers serait de 20 € avec une incidence de 0,04 % sur le taux de la T.E.O.M. (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères).

LE CONSEIL, par quinze voix pour et deux abstentions (M^{me} Florence ALCON et M. Jean-Pierre NICOL) :

ACCEPTE de poursuivre l'opération-test compostage sur la commune.

FIXE le montant de la participation des usagers à 20 € avec une incidence de 0,04 % sur le taux de la TEOM.

14. Marchés publics passés suivant la « procédure adaptée »

M. le Maire expose que, conformément au nouveau Code des Marchés Publics passés suivant la « procédure adaptée », en sa qualité de personne responsable des marchés, il doit rendre compte des marchés passés en 2007.

LE CONSEIL, à l'unanimité, prend acte des marchés publics suivants la « procédure adaptée » au cours de l'exercice 2007, conformément au Code des Marchés Publics suivant le tableau ci-dessous :

OBJET DU MARCHÉ	FOURNISSEUR	MONTANT HT DU LOYER TRIMESTRIEL	CONTRAT D'ENTRETIEN	
			Pages noires HT	Pages couleur HT
Location de photocopieur avec option d'achat et entretien	GE Capital	835,00 €	2100 € par an et pour 150 000 copies	0,110 €

15. Informations diverses

M. le Maire remercie l'ensemble de l'équipe municipale pour le travail accompli tout au long de la mandature, dans un premier temps sous la présidence de M. Gérard WILLAUME et ensuite de la sienne.

Par ailleurs, il félicite au nom du Conseil municipal et de tous les Chanteloupiens, M. Jacques PETEY, pour sa réception des insignes

de la Légion d'Honneur par Mme Marie-Christine BOUTIN, Ministre du Logement et de la Ville, en reconnaissance pour son travail effectué au sein de la SCOP la Moderne (Société Coopérative Ouvrière de Production) et en sa qualité de Président National des SCOP et des Bâtiments et Travaux Publics.

MM. Jean-Pierre NICOL et Jacques PETEY remercient l'ensemble du Conseil municipal pour tout le travail accompli pendant la durée du mandat et informent l'assemblée qu'ayant quitté Chanteloup, ils ne se représenteront pas aux élections municipales des 9 et 16 mars prochains.

LA SEANCE EST LEVEE A 23 heures.

LE MAIRE.

Réunion du vendredi 16 mars 2008

L'an deux mil huit, le 16 mars, à 10 heures, les membres du Conseil municipal de la commune de Chanteloup-en-Brie proclamés élus par le bureau électoral à la suite des opérations des élections municipales en date du 9 mars 2008, se sont réunis dans la salle des fêtes Van-Dongen, après convocation légale, sous la présidence de M. Marcel OULÉS, Maire, conformément aux articles L.2122-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présent(e)s :

M^{mes} Pierrette MUNIER, Maryse THÉAULT, Viviane LOMAS, Martine BERNADAT, Marie-Christine BEAUVIRONNET, Djamilia ACHOUR, Mélanie AKEROYD, Florence ALCON, Véronique TANTER, Nathalie TISNÉ, MM. Bernard BECQUERET, Grégory ATTEBA, Ali BOUCHAMA, Stéphane LAMONTAGNE, Cédric MAIRE, Cédric PETEY, Jean-Charles PONSOT.

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Marcel OULÉS, Maire, qui, après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et a déclaré installer :

M^{mes} Pierrette MUNIER, Maryse THÉAULT, Viviane LOMAS, Martine BERNADAT, Marie-Christine BEAUVIRONNET, Djamilia ACHOUR, Mélanie AKEROYD, Florence ALCON, Véronique TANTER, Nathalie TISNÉ, MM. Bernard BECQUERET, Grégory ATTEBA, Ali BOUCHAMA, Stéphane LAMONTAGNE, Cédric MAIRE, Cédric PETEY, Jean-Charles PONSOT, dans leurs fonctions de Conseillers municipaux.

Le Conseil a élu pour secrétaire de séance, M^{me} Florence ALCON.

1. Election du Maire

M. Jean-Charles PONSOT, doyen du Conseil, après avoir donné lecture des articles L. 2122-7, L.2122-8 et L. 2122-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, a invité le Conseil à procéder à l'élection d'un Maire conformément aux dispositions prévues par l'article L. 2122-7 du code.

Après appel à candidature, M. Marcel OULÉS est le seul candidat à la fonction de Maire.

Le Conseil procède à l'élection, à bulletins secrets, de M. le Maire.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 19
- A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L. 65 et L. 66 du Code électoral : 0
- Reste, pour le nombre des suffrages exprimés : 19
- Majorité absolue : 10

A obtenu :

- Marcel OULÉS, dix-neuf voix : 19 voix

(Suite page 7)

(Suite de la page 7)

M. Marcel OULÉS, ayant obtenu la majorité absolue des voix, a été proclamé Maire et a été immédiatement installé dans ses fonctions.

Applaudissements de l'assemblée.

M. le Maire, très ému, remercie l'assemblée et les Chanteloupiens, et souhaite la bienvenue à tous les nouveaux Conseillers municipaux.

2. Fixation du nombre des Adjoints au Maire

M. le Maire rappelle que la création du nombre d'Adjoints relève de la compétence du Conseil municipal. En vertu de l'article L. 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil municipal. Ce pourcentage donne pour la commune un effectif de six adjoints au maire.

Il propose à l'assemblée la création de cinq postes d'adjoints au maire, avec les délégations suivantes, prenant effet au 16 mars 2008 :

- 1^{er} adjoint : chargé des finances, communication et informatique,
- 2^e adjoint : chargé des affaires scolaires, enfance et petite enfance et caisse des écoles,
- 3^e adjoint : chargé des affaires sociales, jeunesse et vie associative,
- 4^e adjoint : chargé des travaux, voirie et environnement,
- 5^e adjoint : chargé de la culture, des manifestations et cérémonies.

LE CONSEIL DÉCIDE, à l'unanimité, la création de cinq postes d'adjoints au maire et précise que l'entrée en fonction de ces derniers interviendra dès leur élection.

3. Élection des Adjoints au Maire

M. le Maire rappelle que l'élection des adjoints au maire intervient par scrutins successifs, individuels et secrets, dans les mêmes conditions que pour celle de l'élection du Maire. Les adjoints au maire prennent rang dans l'ordre de leur nomination et il convient par conséquent de commencer par l'élection du premier adjoint au maire.

Élection du premier Adjoint au Maire

Après appel à candidature, M^{me} Pierrette MUNIER est la seule candidate à la fonction de première adjointe au maire, chargée des finances, communication et informatique.

Le Conseil élit, à bulletins secrets, M^{me} Pierrette MUNIER.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- Nombre de bulletins : 19
- Refus de vote : 0
- Suffrages exprimés : 19
- Majorité absolue : 10.

A obtenu :

M^{me} Pierrette MUNIER, dix-neuf voix : 19 voix.

M^{me} Pierrette MUNIER, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamée première adjointe au maire chargée des finances, communication et informatique et a été immédiatement installée dans ses fonctions.

Applaudissements de l'assemblée.

Élection du deuxième Adjoint au Maire

Après appel à candidature, M^{me} Maryse THÉAULT est la seule candidate à la fonction de deuxième adjointe au maire, chargée des affaires scolaires, enfance et petite enfance et caisse des écoles.

Le Conseil élit, à bulletins secrets, M^{me} Maryse THÉAULT.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- Nombre de bulletins : 19
- Refus de vote : 0
- Suffrages exprimés : 19
- Majorité absolue : 10.

A obtenu :

M^{me} Maryse THÉAULT, dix-neuf voix : 19 voix.

M^{me} Maryse THÉAULT, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamée deuxième adjointe au maire chargée des affaires scolaires, enfance et petite enfance et caisse des écoles et a été immédiatement installée dans ses fonctions.

Applaudissements de l'assemblée.

Élection du troisième Adjoint au Maire

Après appel à candidature, M^{me} Viviane LOMAS est la seule candidate à la fonction de troisième adjointe au maire, chargée des affaires sociales, jeunesse et vie associative.

Le Conseil élit, à bulletins secrets, M^{me} Viviane LOMAS.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- Nombre de bulletins : 19
- Refus de vote : 0
- Bulletin blanc : 1
- Suffrages exprimés : 18
- Majorité absolue : 10.

A obtenu :

M^{me} Viviane LOMAS, dix-huit voix : 18 voix.

M^{me} Viviane LOMAS, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamée troisième adjointe au maire chargée des affaires sociales, jeunesse et vie associative et a été immédiatement installée dans ses fonctions.

Applaudissements de l'assemblée.

Élection du quatrième Adjoint au Maire

Après appel à candidature, M. Nicolas VOSSART est le seul candidat à la fonction de quatrième adjoint au maire, chargé des travaux, voirie et environnement.

Le Conseil élit, à bulletins secrets, M. Nicolas VOSSART.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- Nombre de bulletins : 19
- Refus de vote : 0
- Suffrages exprimés : 19
- Majorité absolue : 10.

A obtenu :

M. Nicolas VOSSART, dix-neuf voix : 19 voix.

M. Nicolas VOSSART, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé quatrième adjoint au maire chargé des travaux, voirie et environnement et a été immédiatement installé dans ses fonctions.

Applaudissements de l'assemblée.

Élection du cinquième adjoint au maire

Après appel à candidature, M^{me} Martine BERNADAT est la seule candidate à la fonction de cinquième adjointe au maire, chargée de la culture, des manifestations et cérémonies.

(Suite page 9)

(Suite de la page 8)

Le Conseil élit, à bulletins secrets, M^{me} Martine BERNADAT.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- Nombre de bulletins : 19
- Refus de vote : 0
- Suffrages exprimés : 19
- Majorité absolue : 10.

A obtenu : M^{me} Martine BERNADAT, dix-neuf voix : 19 voix.

M^{me} Martine BERNADAT, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamée cinquième adjointe au maire chargée de la culture, des manifestations et cérémonies et a été immédiatement installée dans ses fonctions.

Applaudissements de l'assemblée.

4. Fixation du nombre de délégués

M. le Maire rappelle au conseil que la création de postes de délégués relève de la compétence du Conseil municipal et propose de créer deux postes de délégués, avec les délégations suivantes, prenant effet au 16 mars 2008 :

- délégué à l'urbanisme,
- délégué à la vie citoyenne.

LE CONSEIL DÉCIDE, à l'unanimité, la création de deux postes de délégués et précise que l'entrée en fonction de ces derniers interviendra dès leur élection.

5. Élection des délégués

M. le Maire propose à l'assemblée, de procéder, à bulletins secrets, à l'élection des délégués.

Élection du délégué à l'urbanisme

Après appel à candidature, M. Bernard BECQUERET est le seul candidat à la fonction de délégué, chargé de l'urbanisme.

Le Conseil élit, à bulletins secrets, M. Bernard BECQUERET.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- Nombre de bulletins : 19
- Refus de vote : 0
- Suffrages exprimés : 19
- Majorité absolue : 10.

A obtenu :

M. Bernard BECQUERET, dix-neuf voix : 19 voix.

M. Bernard BECQUERET, ayant obtenu la majorité absolue est proclamé délégué chargé de l'urbanisme et a été immédiatement installé dans ses fonctions.

Applaudissements de l'assemblée.

Élection du délégué à la vie citoyenne

Après appel à candidature, M^{me} Marie-Christine BEAUVIRONNET est la seule candidate à la fonction de déléguée, chargée de la vie citoyenne.

Le Conseil élit, à bulletins secrets, M^{me} Marie-Christine BEAUVIRONNET.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- Nombre de bulletins : 19
- Refus de vote : 0
- Suffrages exprimés : 19
- Majorité absolue : 10.

A obtenu :

M^{me} Marie-Christine BEAUVIRONNET, dix-neuf voix : 19 voix.

M^{me} Marie-Christine BEAUVIRONNET, ayant obtenu la majorité

absolue est proclamée déléguée chargée de la vie citoyenne et a été immédiatement installée dans ses fonctions.

Applaudissements de l'assemblée.

6. Délégations consenties au Maire par le Conseil municipal

M. le Maire informe le Conseil que le Code Général des Collectivités Territoriales et le Code des Marchés Publics prévoient qu'il convient de déléguer au Maire certaines compétences du Conseil municipal pour assurer le bon fonctionnement de l'exécutif municipal.

LE CONSEIL DÉCIDE, à l'unanimité, de donner au Maire, pour la durée du présent mandat, délégation dans le cadre de l'article L.2122-22 et l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales afin de :

ARTICLE 1 :

1. D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux.
2. De fixer, dans les limites déterminées par le Conseil municipal, les tarifs des droits de voiries, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal.
3. De procéder, dans les limites fixées par le Conseil municipal, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couverture des risques de taux et de change, et de passer à cet effet les actes nécessaires.
4. De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant, lorsque les crédits sont inscrits au budget.
5. De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans.
6. De passer les contrats d'assurance.
7. De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux.
8. De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières.
9. D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges.
10. De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 €
11. De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts.
12. De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes.
13. De décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement.
14. De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme.
15. D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L 213-3 de ce même code dans les conditions que fixe le Conseil municipal.
16. D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les mêmes actions intentées contre elle, dans les cas définis par le Conseil municipal.

(Suite page 10)

(Suite de la page 9)

17. De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite fixée par le Conseil municipal.
18. De donner, en application de l'article L 324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local.
19. De signer la convention prévue par le quatrième alinéa de l'article L 311-4 du code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L 332-11-2 du même code précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux.
20. De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le Conseil municipal.
21. D'exercer, au nom de la commune et dans les conditions fixées par le Conseil municipal, le droit de préemption défini par l'article L 214-1 du code de l'urbanisme.
22. D'exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L 240-1 et suivants du code de l'urbanisme.

ARTICLE 2 :

LE CONSEIL DÉSIGNE, à l'unanimité, conformément à l'article L2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, M^{me} Pierrette MUNIER, première adjointe au maire chargée des finances, communication et informatique, pour exercer la suppléance de M. le Maire en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier et l'autorise à exercer les délégations ci-dessus.

ARTICLE 3 :

Le Maire est chargé de la présente délibération.

7. Caisse des écoles : désignation des délégués élus

M. le Maire informe l'assemblée communale que, conformément aux textes en vigueur, le Conseil d'administration de la Caisse des écoles est présidé par le Maire, avec délégation à M^{me} Maryse THÉAULT, deuxième adjointe au maire chargée des Affaires Scolaires.

Il précise que le nombre de représentants du Conseil municipal au sein du Conseil d'administration de la Caisse des écoles est fixé à six, et il convient donc d'élire quatre représentants du Conseil municipal au sein du Conseil d'administration de la Caisse des écoles, puisque le Maire et la déléguée aux affaires scolaires sont élus d'office.

Le Conseil municipal procède, à bulletins secrets, à l'élection des représentants du Conseil municipal au sein du Conseil d'administration de la Caisse des écoles.

Se présentent : M^{mes} Florence ALCON, Véronique TANTER, Viviane LOMAS et Martine BERNADAT.

Le Conseil élit, à bulletins secrets, M^{mes} Florence ALCON, Véronique TANTER, Viviane LOMAS et Martine BERNADAT.

Après dépouillement les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 19
- Refus de vote : 0
- Suffrages exprimés : 19
- Majorité absolue : 10.

Ont obtenu :

- M^{me} Florence ALCON, dix-neuf voix : 19 voix.
- M^{me} Véronique TANTER, dix-neuf voix : 19 voix.

- M^{me} Viviane LOMAS, dix-neuf voix : 19 voix.
- M^{me} Martine BERNADAT, dix-neuf voix : 19 voix.

Outre M. le Maire, Président de droit, avec délégation à M^{me} Maryse THÉAULT, sont élus au sein du Conseil d'Administration de la Caisse des Écoles : **M^{mes} Florence ALCON, Véronique TANTER, Viviane LOMAS et Martine BERNADAT.**

Applaudissements de l'assemblée.

8. C.C.A.S. : désignation des délégués élus

M. le Maire informe l'Assemblée communale que, conformément aux textes en vigueur, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale est présidé par le Maire, avec délégation à M^{me} Viviane LOMAS, troisième adjointe au maire chargée des Affaires sociales.

Il précise que le nombre de représentants du Conseil municipal au sein du Conseil d'administration du C.C.A.S. est fixé à six, et il convient donc d'élire quatre représentants du Conseil municipal au sein du Conseil d'administration du C.C.A.S., puisque le Maire et la déléguée aux affaires sociales sont élus d'office.

Le Conseil municipal procède, à bulletins secrets, à l'élection des représentants du Conseil municipal au sein du Conseil d'administration du C.C.A.S.

Se présentent : M^{me} Maryse THÉAULT et MM. Grégory ATTEBA, Jean-Charles PONSOT et Stéphane LAMONTAGNE.

Le Conseil élit, à bulletins secrets, M^{me} Maryse THÉAULT et MM. Grégory ATTEBA, Jean-Charles PONSOT et Stéphane LAMONTAGNE.

Après dépouillement les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 19
- Refus de vote : 0
- Suffrages exprimés : 19
- Majorité absolue : 10.

Ont obtenu :

- M^{me} Maryse THÉAULT, dix-neuf voix : 19 voix.
- M. Grégory ATTEBA, dix-neuf voix : 19 voix.
- M. Jean-Charles PONSOT, dix-neuf voix : 19 voix.
- M. Stéphane LAMONTAGNE, dix-neuf voix : 19 voix.

Outre M. le Maire, Président de droit, avec délégation à M^{me} Viviane LOMAS, sont élus au sein du Conseil d'administration du C.C.A.S. : **M^{me} Maryse THÉAULT et MM. Grégory ATTEBA, Jean-Charles PONSOT et Stéphane LAMONTAGNE.**

Applaudissements de l'assemblée.

9. Communauté d'Agglomération de Marne-et-Gondoire : élection de trois délégués

M. le Maire informe le Conseil qu'il convient de désigner trois délégués titulaires à la Communauté d'Agglomération de Marne-et-Gondoire.

Le Conseil municipal procède, à bulletins secrets, à l'élection des trois délégués titulaires à la C.A.M.G.

Se présentent : M^{me} Pierrette MUNIER et MM. Marcel OULÉS et Ali BOUCHAMA

Le Conseil élit, à bulletins secrets, M^{me} Pierrette MUNIER et MM. Marcel OULÉS et Ali BOUCHAMA.

(Suite page 11)

(Suite de la page 10)

Après dépouillement les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 19
- Refus de vote : 0
- Suffrages exprimés : 19
- Majorité absolue : 10.

Ont obtenu :

- M^{me} Pierrette MUNIER, dix-neuf voix : 19 voix.
- M. Marcel OULÉS, dix-neuf voix : 19 voix.
- M. Ali BOUCHAMA, dix-neuf voix : 19 voix.

Le Conseil municipal a élu les trois délégués suivants : M^{me} Pierrette MUNIER et MM. Marcel OULÉS et Ali BOUCHAMA.

Applaudissements de l'assemblée.

10. Syndicats intercommunaux : désignation des délégués titulaires et suppléants

S.I.E.T.R.E.M. (Syndicat Intercommunal pour l'enlèvement et le traitement des résidus ménagers)

M. le Maire informe le Conseil qu'il convient d'élire deux délégués titulaires au S.I.E.T.R.E.M.

Se présentent : MM. Cédric MAIRE et Nicolas VOSSART.

Le Conseil élit, à bulletins secrets, MM. Cédric MAIRE et Nicolas VOSSART.

Après dépouillement les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 19
- Refus de vote : 0
- Suffrages exprimés : 19
- Majorité absolue : 10.

Ont obtenu :

- M. Cédric MAIRE, dix-neuf voix : 19 voix.
- M. Nicolas VOSSART, dix-neuf voix : 19 voix.

Le Conseil municipal a élu les deux délégués titulaires suivants au S.I.E.T.R.E.M. : MM. Cédric MAIRE et Nicolas VOSSART.

Applaudissements de l'assemblée.

S.I.A.E.P (Syndicat Intercommunal d'adduction en eau potable pour les communes de Chalifert, Montévrain et Chanteloup-en-Brie)

M. le Maire informe le Conseil qu'il convient d'élire trois délégués titulaires et suppléants au S.I.A.E.P.

Se présentent délégués titulaires : M^{me} Pierrette MUNIER et MM. Marcel OULÉS et Cédric MAIRE.

Se présentent délégués suppléants : MM. Grégory ATTEBA, Ali BOUCHAMA et Nicolas VOSSART.

Le Conseil élit, à bulletins secrets, M^{me} Pierrette MUNIER et MM. Marcel OULÉS, Cédric MAIRE, Grégory ATTEBA, Ali BOUCHAMA et Nicolas VOSSART.

Après dépouillement les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 19
- Refus de vote : 0
- Suffrages exprimés : 19
- Majorité absolue : 10.

Ont obtenu :

- M^{me} Pierrette MUNIER, dix-neuf voix : 19 voix.
- M. Marcel OULÉS, dix-huit voix : 18 voix.

- M. Cédric MAIRE, dix-neuf voix : 19 voix.
- M. Grégory ATTEBA, dix-neuf voix : 19 voix.
- M. Ali BOUCHAMA, dix-neuf voix : 19 voix.
- M. Nicolas VOSSART, dix-neuf voix : 19 voix.

Le Conseil municipal a élu les trois délégués suivants au S.I.A.E.P.:

- titulaires : M^{me} Pierrette MUNIER et MM. Marcel OULES et Cédric MAIRE
- suppléants : MM. Grégory ATTEBA, Ali BOUCHAMA et Nicolas VOSSART.

Applaudissements de l'assemblée.

S.I.C.P.R.H. (Syndicat Intercommunal des centres de pédagogie et de réadaptation pour les handicapés)

M. le Maire informe le Conseil qu'il convient d'élire deux délégués titulaires et suppléants au S.I.C.P.R.H.

Se présentent délégués titulaires : M^{me} Djamila ACHOUR et M. Jean-Charles PONSOT.

Se présentent délégués suppléants : M^{me} Nathalie TISNÉ et M. Ali BOUCHAMA.

Le Conseil élit, à bulletins secrets, M^{mes} Djamila ACHOUR et Nathalie TISNÉ et MM. Jean-Charles PONSOT et Ali BOUCHAMA.

Après dépouillement les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 19
- Refus de vote : 0
- Suffrages exprimés : 19
- Majorité absolue : 10.

Ont obtenu :

- M^{me} Djamila ACHOUR, dix-neuf voix : 19 voix.
- M. Jean-Charles PONSOT, dix-neuf voix : 19 voix.
- M^{me} Nathalie TISNÉ, dix-neuf voix : 19 voix.
- M. Ali BOUCHAMA, dix-neuf voix : 19 voix.

Le Conseil municipal a élu les deux délégués suivants au S.I.C.P.R.H.:

- titulaires : M^{me} Djamila ACHOUR et M. Jean-Charles PONSOT.

- suppléants : M^{me} Nathalie TISNÉ et M. Ali BOUCHAMA.

Applaudissements de l'assemblée.

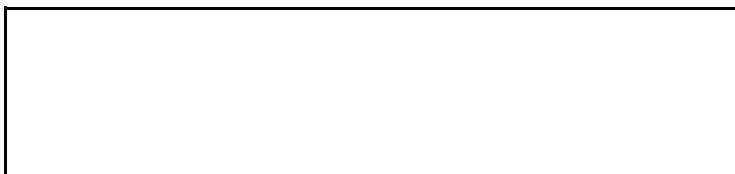
11. Informations diverses

M. le Maire propose au nom du Conseil municipal à M. Gérard WILLAUME, ancien Maire de Chanteloup-en-Brie, pendant plus de trente ans, d'adresser sa demande auprès de la Préfecture afin d'accéder au grade de Maire Honoraire.

Il propose également, au nom du Conseil municipal à M. Serge GENTEUR, ancien adjoint au maire de Chanteloup-en-Brie, pendant de nombreuses années, d'adresser sa demande auprès de la Préfecture pour accéder au grade d'Adjoint au Maire Honoraire.

LA SEANCE EST LEVEE A 11 h 20.

LE MAIRE.



UNE CHANTELOUPIENNE A L'HONNEUR



Le vendredi 4 avril, M. Michel Guillot, Préfet de Seine-et-Marne a remis à Mlle Sabrina Bregi, jeune Chanteloupienne, étudiante en école d'ingénieur, le prix de la Vocation Scientifique et Technique des filles pour l'année 2007.

Cette distinction lui a été attribuée dans le prolongement de la journée internationale de la femme et plus précisément dans le cadre du lancement d'une action de promotion de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Je tiens au nom du Conseil Municipal et de tous les Chanteloupiens à adresser nos plus sincères félicitations à M^{lle} Sabrina Bregi.

Marcel Oulés,
Maire.

JUSTE QUELQUES MOTS



Je me suis souvent exprimé dans ce « Cantu Lupi ». Peut-être trop souvent pour certains. Cette fois-ci, c'est la dernière fois, c'est promis : depuis quelques jours, je suis Maire retraité, honoraire, comme ils disent.

Alors, pourquoi écrire ces lignes, me direz-vous ?

Rassurez-vous, je n'ai pas de message à délivrer ni de conseil à donner. Simplement, au moment de quitter ce milieu municipal où j'ai évolué pendant 35 ans, je ressens l'envie d'en parler, en quelques mots, pour dire :

- que c'est dans cette commune que j'ai appris le respect de l'autre, de tous les autres, et la tolérance, que je percevais auparavant pour une marque de faiblesse ;
- que c'est cette commune qui m'a donné, tout au long de ces années, l'opportunité de découvrir, d'apprendre, de progresser ;
- que c'est dans cette commune que j'ai rencontré et connu un nombre incalculable de personnes au contact desquelles ma personnalité s'est sans cesse enrichie ;
- que c'est dans cette commune qui, ici et ailleurs, m'a permis d'éprouver, de temps en temps, un véritable sentiment d'utilité sociale ;

- que c'est cette commune qui m'a forgé, et que ce n'est - excepté mon univers professionnel de la presse parisienne qui a été exaltant et fraternel - ni l'école (que j'ai très mal vécue), ni l'université (que je n'ai pas fréquentée), ni l'institution militaire (qui m'a fait perdre beaucoup de temps).

Vous l'avez compris : ce parcours municipal de plusieurs décennies a largement contribué à donner de l'épaisseur et du sens à mon existence : cela dit, aujourd'hui, je pars sans regrets.

Je pars en me félicitant que le relais soit maintenant passé - et bien passé - et en émettant tout de même un vœu : que mon village de Chanteloup, après cette campagne électorale pour le moins âpre, retrouve son unité (un moment perdue) entre tous les villageois. Bon courage à Marcel Oulés et à toute l'équipe municipale. Merci encore aux Chanteloupiens qui m'ont toujours accordé leur confiance.

Au revoir, chers Chanteloupiens ! Et à bientôt, à l'occasion de nos diverses rencontres !.

Gérard WILLAUME.



COMMÉMORATION DU 8 MAI 1945



Le Maire, le Conseil municipal, invitent la population, les associations et les enfants des écoles, à venir célébrer, le 63^e anniversaire de l'Armistice

le Mardi 8 mai

**Rendez-vous
devant la mairie à 11 heures.**

Le cortège se rendra au Monument aux Morts pour la traditionnelle cérémonie.

Un vin d'honneur clôturera la cérémonie dans la salle du Conseil.



LA VIE CITOYENNE A CHANTELOUP



Lors du Conseil municipal du 16 mars 2008, l'ensemble des élus a exprimé sa volonté d'élire un délégué à « la Vie

citoyenne ».

Certains d'entre vous se sont peut-être interrogés sur le contenu de cette délégation et sur ce qu'elle pourrait apporter à la vie du village. En quelques lignes nous vous proposons de vous apporter quelques éléments de réponses.

Pourquoi avoir créé cette délégation ?

Parce que l'équipe municipale, consciente de la valeur fondamentale que représente la Démocratie, propose de la conforter au plan local autour de ces quelques principes :

- Favoriser et encourager la concertation avec la population.

- Communiquer encore davantage.
- Inviter chacun d'entre-nous, élus, citoyens, représentants d'associations à participer activement à la vie locale.

Concrètement, que propose-t-on ?

- L'élection d'un conseil consultatif, présidé par la déléguée à la Vie citoyenne, et constitué par trois élus de l'équipe municipale auxquels s'ajouteront, trois citoyens non élus, représentatifs de la population. Ce conseil sera chargé de proposer un projet, des actions, des modalités de fonctionnement. Il servira de lien entre les administrés et le Conseil municipal.
- L'instauration périodique d'une permanence d'élus, n'excluant en aucune façon les rendez-vous avec le maire et les adjoints qui ont toujours eut lieu.

- Des propositions d'actions relevant du comportement citoyen dans tous les domaines de la vie locale.
- Organisation de temps d'échanges ou de concertations autour de thématiques proposées par le Conseil consultatif.
- D'autres actions viendront enrichir ce projet en fonction des travaux de réflexion et des suggestions de chacun, au sein de la commission.

Ce premier aperçu de la place de cette délégation au sein du fonctionnement municipal n'est évidemment pas complet. C'est « ensemble » que nous construirons. Nous ne manquerons pas de vous informer de l'évolution de ce projet lors des prochaines publications du journal municipal.

Marie-Christine Beauvironnet,
Déléguée à la Vie citoyenne.

CAISSE DES ÉCOLES



Le samedi 29 mars à 11 heures s'est tenu l'Assemblée Générale de la Caisse des Écoles, et nous ne pouvons que regretter le manque de participation

des parents, malgré une information générale à tous les parents par le biais des écoles.

Je rappelle que la Caisse des Écoles est un établissement public communal géré par un conseil d'administration, composé d'enseignants, de parents et d'élus.

Les actions de la Caisse des Écoles :

- Aide aux projets pédagogiques des enseignants

- Financement des transports pour les sorties scolaires
- Organisation et aide au financement des classes découvertes
- Organisation de l'étude pour les CE2-CM1 et CM2
- Achat de matériel pédagogique spécifique
- Organisation du spectacle de Noël...

Le budget de la Caisse des Écoles est toujours largement positif!!!

Je profite de ce bulletin pour remercier les nouveaux parents qui nous ont rejoints : M^{me} Rool Isabelle, M^{me} Millot Muriel, M^{me} Gouby Camille, M^{me} Gauvain Isabelle.

Vous pourrez retrouver les membres de La caisse des écoles sur la brocante, au stand restauration le dimanche 4 mai 2008. Tous les bénévoles seront les bienvenus

La recette de cette manifestation participera au financement de la fête de Noël des enfants maternels et élémentaires

A bientôt

Maryse Théault,
*Adjointe au maire,
Chargée des Affaires scolaires
et de l'Enfance.*

OBJECTIFS PETITE ENFANCE ET ENFANCE 2008-2014

Tout au long de ce mandat, la commission Enfance et moi-même avons de nombreux projets à mettre en place

- Tout d'abord améliorer et pérenniser le fonctionnement du service d'accueil de l'enfant de 3 à 11 ans au centre de loisirs, en périscolaire et à la restauration.
- Organiser l'ouverture de la structure multi accueil en septembre 2009. Je rap-

pelle ici qu'en accord avec l'association de la petite enfance, la commune reprendra la gestion de cette structure.

- Mettre en place en partenariat avec les assistantes maternelles la création d'un relais d'assistantes maternelles comme annoncé lors de notre programme.
- Organiser dans les meilleures conditions l'ouverture de la nouvelle école mater-

nelle « le Cantou » et préparer la réhabilitation du groupe scolaire du Loupiot.

Voilà beaucoup de projets en perspective.

Maryse théault,
*Adjointe au maire,
Chargée des Affaires scolaires
et de l'Enfance.*

AU CLSH...



Alors au centre de loisirs, nous avons passé de super vacances avec des moments forts comme un repas Autonome italien, une sortie à France miniature et pleins d'autres activités super. Pour les vacances d'avril, nous

allons bien nous amuser, car nous allons créer des ateliers autour des animaux du monde.

Parents, nous vous rappelons que les fiches navettes sont à remettre au centre de loisirs ou à la mairie avant le 19

de chaque mois. Les factures de vacances vous seront envoyées sur le mois correspondant au dernier jour des vacances.

Carolle FAUCHON,
Directrice du CLSH.

AU CLAJ...



Et oui, au Claj ça bouge !!! Pendant les vacances de février, nous avons fait pleins d'activités...

Entre autres : un repas crêpes, du bowling, du karting, du cheval, un atelier tatouage éphémère et des supers graffs que vous avez pu admirer lors de la 30^e exposition de peintures et de sculptures. Bien sûr, notre chef-d'œuvre

reviendra sur son lieu de création afin de décorer notre super centre local d'animation jeunesse !

Vivement les prochaines vacances... Pour participer aux animations du CLAJ, il faut avoir entre 11 et 15 ans, et venir sur la structure pour prendre tous les renseignements nécessaires pour s'inscrire.

Carolle FAUCHON,
Directrice du CLSH.



Parents pour les inscriptions du mois de juillet et du mois d'août, les fiches navettes sont à retirer au clsh entre le 19 et 30 mai 2008 tous les après midi de 14 heures à 19 heures. Une permanence aura lieu sur l'école maternelle les 19,20,26 et 27 mai de 16 h 20 à 17 h 30. Les fiches navette sont aussi disponibles sur le site internet www.mairie-chanteloup-en-brie.fr. Pour les vacances d'été les fiches seront à remettre exceptionnellement au plus tard le 6 juin 2008 dernier délai.

Pour tous renseignements complémentaires rapprocher vous de Carolle et Frédéric au: 01 64 12 74 57. Merci.



30^e exposition de Peintures et de Sculptures



Le temps passe et nous inaugurons aujourd'hui la 30^e exposition de peintures et de sculptures de CHANTELOUP-EN-BRIE. Nous avons une pensée reconnaissante pour ces pionniers de la culture qui se sont lancés, il y a 30 ans, dans l'organisation de l'exposition pour la première fois et pour tous ces bénévoles qui ont renouvelé l'expérience chaque année pour notre plus grand plaisir ; le service communal de la culture ayant repris le flambeau lors de l'exposition 2004.



Nomades : Œuvre collective réalisée par les enfants (6-11 ans) des cours d'arts plastiques de Chanteloup-en-Brie.
Retrouvez prochainement les Nomades à Lagny dans les vitrines du centre ville.

A l'occasion de ce 30^e anniversaire, nous avons deux invités : M. BLANCHON, sculpteur que nous accueillons pour la première fois et M. TERZAKIAN dont on ne compte plus les expositions à CHANTELOUP.

Notre thème de cette année : VOYAGE est assez ouvert pour laisser libre court à toutes les imaginations et nos artistes ne s'en sont pas privés. Voyage pour le plaisir, découverte du monde et des peuples. Voyage dans le temps, dans l'espace, dans l'imaginaire. « Les voyages forment la jeunesse », voyage initiatique et, à ce sujet et surtout en observant l'œuvre de M. BLANCHON : « Mes jeunes années » qui représente deux personnes sur une moto, je ne peux m'empêcher de penser à celui qui a parcouru sur sa moto « PODEROSA », l'Amérique du Sud, découvrant la misère et les injustices et que ses compagnons surnommeront plus tard : le CHE.

L'exposition est très diversifiée, vous pouvez admirer de nombreuses sculptures,

peintures, gravures. Nous avons souhaité garder une petite place pour les artistes amateurs, notamment de Chanteloup. Sur la scène, trônent les travaux des élèves du cours d'Arts Plastiques de Martine STE-KEKOROM et les œuvres en terre des participants au stage de « POTERIE » animé par Marie-Laure GRIFFE, sans oublier les grands panneaux du CLAJ et du CLSH.

Nous remercions l'entreprise La Moderne et le Conseil Général pour leur aide financière. Nous regrettons que M^{me} ALBANEL, ministre de la culture, considérant que ses prédécesseurs avaient été trop généreux, pratique des coupes sombres dans les budgets de la culture et il est de plus en plus difficile d'obtenir des subventions.



Merci à tous les bénévoles de la commission culture, aux employés municipaux et à M. Yves BUTEAU.

Martine Bernadat,
Adjointe au maire
Chargée de la Culture.

Chanteloup-en-Brie

Commission Vie Associative

halle
de
SAMEDI 28 JUIN
de 19 h 30 à 2 heures
contres

PIQUE-NIQUE SOUS LA HALLE

Inscription à remettre sur papier libre en mairie avant le 21 juin.

**Projet
COURS
POTERIE
ADULTES**



Un cours de poterie adultes est en projet pour la rentrée 2008-2009.

Pré-inscriptions
et renseignements :
Service culturel
01-64-12-74-54.

Realisation : Annette Masquelier

DES NOUVELLES DU DOJO



Notre club, qui vient de fêter au mois de décembre

2007 les 10 ans du JUDO à Chanteloup-en-Brie, continue de progresser sur sa lancée.

En effet, sportivement parlant, nous sommes ravis des derniers résultats de nos MINIMES filles Jessica EYNARD et Naolen WIART s'étant qualifiés pour la phase finale des Championnats de Seine-et-Marne qui se dérouleront le 06/04/2008 au Mée-sur-Seine, mais bravo aussi à Paul CACOS et Mickael SARDELLI qui ont

réussi leur examen UV2 (kata) et qui sont en route pour leur ceinture noire.

Du côté des jeunes, félicitations à nos équipes BENJAMINS et MINIMES qui classe notre club 2^e au tournoi de la Ferté-Gaucher.

Le dojo Chanteloup Club regroupe le JUDO, le JU-JITSU, mais aussi le TAI CHI CHUAN qui, sous la direction de SERGE HONG, continue de s'entraîner régulièrement les jeudis soir. Notons, par ailleurs, la brillante performance de notre professeur qui a reçu la médaille d'ar-

gent au TAI CHI en forme lente et une médaille de bronze au sabre au dernier Championnat de France de TAI CHI CHUAN.

Une dernière date à noter sur vos calendrier : celle du SAMEDI 28 JUIN 2008, date de notre fête de fin de saison.

Pour tous renseignements concernant le JUDO, le JU-JITSU & le TAI CHI CHUAN notre site internet est à votre disposition :

www.dojochanteloup.com

Dominique Bizot,
Président du Club.

CONCOURS DES VILLAGES ET MAISONS FLEURIS



La commune, comme par le passé, inscrit notre village au concours départemental des Villages et

Maisons fleuris pour la saison estivale prochaine.

Alors, préparons parterres, jardinières, balcons pour que cet été encore Chanteloup s'illumine de couleurs diverses et variées durant tout l'été.

Nicolas VOSSART,
Adjoint au Maire,
Chargé de l'Environnement.



Besoin d'une info --> site internet de Chanteloup-en-Brie : Cantu Lupi en ligne, des tas d'informations utiles..

<http://www.mairie-chanteloup-en-brie.fr>



Respecte bien le panneau de STOP

Vente de fleurs au C.A.T

« La Grange au Bois »



Comme chaque année en Avril et Mai, le CAT « La Grange au Bois » propose aux amateurs de jardinage de venir découvrir ses serres. Ils y trouveront un grand choix de plantes à massifs, géraniums, potées et suspensions fleuries, mais également des plants de tomates, courgettes et plantes condimentaires.

Ouvert du lundi au vendredi de 9 heures à 12 heures et de 13 heures à 17 heures et tous les samedis du mois de Mai.

* Journées « Prix PROMO » les 9 et 10 Mai de 9 heures à 17 heures.

ESAT

« La Grange au Bois »

24, bis av. Raymond Poincaré
77400 LAGNY-SUR-MARNE
TEL : 01 60 94 23 11.



DROIT DE RÉPONSE A : BONUS MALUS PARU DANS LE DERNIER CANTU

Bonjour,

La rédaction me donne le droit de réponse en vigueur du fameux "liberté, égalité, fraternité" que vous citez si fièrement au début de votre mise à mort.

Voici listés les points faibles de votre diatribe:

1/ Calomnie:

Tout d'abord je m'étonne qu'aucun contrôle éditorial ne soit fait avant parution. Votre "article" aurait pu juste se contenter d'une simple constatation visuelle "grosses cylindrées qui consomment beaucoup d'essence". Or il est calomnieux, et donc attaquable "monstres haut sur pattes pour fri-meurs friqués".

2/ Respect du public:

Par pitié. Vous vous adressez de manière publique. On se fout de votre opinion, restez factuel. Des

chiffres de catalogues constructeurs auraient été plus parlants et certainement moins catastrophiques.

Je travaille moi même à la télévision, l'honnêteté de l'information fait tout de même l'objet d'un article de loi... C'est juste une question de déontologie.

3/ Mise en page:

Avez vous noté que votre "article" paraît juste au-dessus du joli encart dont le titre est "9° journée de la courtoisie au volant et sur la route" ?

4/ Parrainage:

"Le ridicule tue", je vous l'accorde. Mais n'oubliez jamais que le délit de sale gueule fait autant si ce n'est plus de victimes !

M^{lle} SUDRE,

Habitante de Chanteloup-en-Brie.

N.D.L.R. : Naturellement, nous n'avions pas l'intention de blesser qui que ce soit. Seulement, nous voulions attirer l'attention sur la protection de notre planète et les économies d'énergies.

LE NOUVEAU SERVICE DE PEP'S



Depuis le 3 mars dernier, Pep's a mis en place un nouveau service d'information personnalisé gratuit nommé Pep'scoop.

Ce service permet de recevoir, toujours en temps réel, les informations relatives aux lignes préalablement sélectionnées par le voyageur sur

le site : www.buspeps.fr

Ces communiqués, relatifs à des perturbations (travaux, retards prévisibles, incidents sur les lignes, tout événement entraînant une perturbation importante...) mais aussi nouveautés (nouveaux horaires, création de courses supplémentaires, événements particuliers...) seront transmis par **sms ou par e-mail**.

Pour bénéficier de ce service, le client doit s'inscrire (gratuitement) sur le site www.buspeps.fr et sélectionner les lignes (4 au maximum) sur lesquelles il souhaite recevoir des communiqués.

A TOUS LES CHANTELOUPIENS

RAPPEL



HEURES DE TONTES

Jours ouvrés

de 7 heures à 20 heures.

Samedis

de 9 heures à 12 heures
et de 15 heures à 19 heures.

Dimanches et jours fériés

de 10 h 30 à 12 heures.

TAILLE DES ARBRES ET DES HAIES



Les haies végétales et les arbres des propriétés riveraines ou voisines des voies publiques et des passages piétonniers **DOIVENT ÊTRE TAILLÉS RÉGULIÈREMENT** afin que les automobilistes ne deviennent pas des auteurs involontaires d'accidents et que les piétons ne soient pas gênés, ni ne risquent pas d'être blessés par des branchages dépassant des clôtures.

IMPORTANT : tout arbre ou haie végétale ne doit pas dépasser 2 mètres de hauteur en limite séparative (sauf accord écrit de votre voisin) et être planté au minimum à 0,50 m de cette limite. La meilleure période pour tailler les haies de conifères sont les mois commençant par un A (avril-août).



C.A.M.G.

Le lundi 7 avril au domaine de Rentilly, siège de la Communauté d'Agglomération de Marne-et-Gondoire les 47 délégués des 15 communes membres se sont retrouvés pour procéder à l'élection du Président, des membres du bureau et des Vice-présidents.

Deux candidats se sont déclarés pour le poste de Président, Michel Chartier, Maire de Collégien, Président sortant et Sinclair Vouriot, Maire de Saint-Thibaul-des-Vignes.

Après que chacun des deux candidat ait présenté tour à tour son programme pour les six années à venir, les 47 conseillers communautaires ont mis leur bulletin dans l'urne.

Après dépouillement des 47 suffrages exprimés, Michel Chartier a été procla-

mé Président par 30 voix contre 16 à Sinclair Vouriot et un bulletin blanc.

Il a été procédé ensuite à l'élection du bureau exécutif qui se composera de 14 membres qui correspondront a autant de Vice-présidents.

Pierrette Munier, 1^{re} adjointe à Chanteloup-en-Brie siègera au bureau de Marne-et-Gondoire en qualité de Vice-présidente.

Le Conseil municipal de Chanteloup-en-Brie adresse ses plus sincères félicitations à Michel Chartier pour sa brillante élection au poste de Président de la Communauté d'Agglomération de Marne-et-Gondoire.

Marcel OULÉS,
Maire.

Parc culturel de Rentilly LES 17 ET 18 MAI



Plus d'infos sur le site de l'office
du tourisme de Marne-et-Gondoire :
<http://www.marneetgondoire.fr/ot/>



CAF DE SEINE-ET-MARNE

La Caf près de chez vous à :
Lognes
23, rue de la Tour-d'Auvergne

Accueil sans rendez-vous :
du lundi au vendredi
de 9 heures à 11 h 30
et de 14 heures à 16 h 30.

Sur place, une borne vous permet également de consulter vos paiements*, de suivre le traitement de vos courriers* et d'obtenir une attestation de paiement et de quotient familial*.

Infos pratiques :

Sans vous déplacer, n'hésitez pas à choisir d'autres modes de contact disponibles 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24 :

- www.caf.fr par courriel pour poser des questions, signaler un changement de situation*, remplir

en ligne une demande d'aide au logement étudiant, évaluer le montant de votre aide au logement, signaler votre changement d'adresse*, imprimer une attestation de paiement et de quotient familial* ...

- 0820 25 77 10 pour obtenir des informations générales sur les prestations familiales, consulter votre dossier*, suivre votre courrier*.

* Ces services sont accessibles avec votre numéro allocataire et votre code confidentiel.

SIMPLIFICATION

DES DÉMARCHES :

SUPPRESSION DE LA DÉCLARATION DE RESSOURCES A LA CAF

Désormais, la déclaration de ressources aux CAF (caisse d'allocations familiales) va être supprimée. Les droits des allocataires seront calculés directement à partir de leur déclaration annuelle faite au titre de l'impôt sur le revenu à partir du mois de mai. C'est ensuite l'administration fiscale qui se chargera de transmettre les informations aux Caisses d'allocations familiales, évitant ainsi aux usagers d'avoir à multiplier les déclarations de ressources. La suppression de cette démarche bénéficiera également aux agents des services de la CAF qui pourront consacrer davantage de temps à l'accueil du public et limitera les risques d'anomalies ou d'écarts entre les deux déclarations.



CONCOURS DE GARDIEN DE LA PAIX DECONCENTRE VERSAILLES

400 postes sont à pourvoir sur les départements 77, 78, 91 et 95.

Conditions d'inscription : Être titulaire du BAC, nationalité française, taille minimale 1 m 60, casier judiciaire vierge, être âgé de 17 ans au moins au 1^{er} janvier 2008 et 35 ans au plus.

Clôture des inscriptions : le **11 juillet 2008**

Épreuves écrites : le **8 septembre 2008**

Dossiers d'inscription à retirer aux n° de téléphone suivants :

01.69.33.76.36 01.69.33.76.37

ou par e-mail : info.police-recrutement-iledefrance@interieur.gouv.fr

DRRF Ile de France
Cellule recrutement
Plateau du Moulon BP 41
91 192 Gif-sur-Yvette

ÉTAT CIVIL



**Nous leur souhaitons
nos vœux de bonheur :**

Sigrid HANNEDOUCHE et Jean-François CAMBON
le 15 mars 2008



Ils nous ont quittés :

DUVAL Marie..... 18 février 2008

FAITES VIVRE VOS COMMERÇANTS ET SERVICES !

Steff COIFFURE



Féminin - Masculin
Enfants - Séances UV
LE MONDE
DE LA COIFFURE

4, route de la Ferme-du-Pavillon
01-64-02-98-80

Coiffure Clara Andrade professionnel
Visagiste - Styliste

Rue de la Gare
Avec et sans rendez-vous
Tél. : 01-60-31-06-02.

Du lundi au samedi journée continue
www.clara-andrade-coiffure.fr



INSTITUT De BEAUTÉ



Spa Dolce Vita



43 avenue. de la Jonchère
01-64-12-52-95

www.spa-dolcevita.fr

AUTO-ÉCOLE



AUTO ÉCOLE CFASR

43, avenue de la Jonchère
77600 CHANTELOUP-EN-BRIE
Tél. : 01-64-30-34-88
Fax : 01-64-30-34-88.

BRÛLAGE A L'AIR LIBRE INTERDIT

(arrêté municipal n° 2003.04.27
du 15 avril 2003)

Le règlement du Code sanitaire
départemental interdit le brûlage à
l'air libre des déchets végétaux ou
de toute autre nature.

Dr DRUET-CAZAS

48, avenue de la Jonchère

☎ : 01.64.02.03.97



MÉDECIN GÉNÉRALISTE conventionné Secteur 1

Organisation de la permanence :

Les samedis après-midi, dimanches
et jours fériés de JOUR uniquement.

Composer toujours notre

N° unique : 01-64-30-64-30



PHARMACIE

avenue de la Jonchère
01-60-31-15-24

Le lundi de 14 heures à 20 h 30 du mardi au samedi
de 9 heures à 20 h 30 en journée continue.

Pour joindre la pharmacie de garde :

Commissariat de police

9, allée Vieille-et-Genil - Lagny-sur-Marne.

Tél. : 01-64-12-68-68.

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE



Heures d'ouverture :

Mercredi 14 h 30 à 17 heures,
Vendredi 16 h 30 à 18 h 30.



GILL IMMO

60 bis, avenue de la Jonchère

01-60-94-25-25



SARL APC MARTIAL

Artisan Plombier Chauffagiste

19 avenue du Bois de Chigny

Tél. : 01-64-02-87-29

Port. : 06-33-42-11-06

SPEED PIZZA

60 bis, avenue de la Jonchère

01-64-30-30-30



Le Cœur de Chanteloup

Boulangerie-Pâtisserie

44 et 46 avenue de la Jonchère

01-60-35-91-01



ÉPICERIE

2, route de la Ferme-du-Pavillon

01-64-02-48-83



TABAC JOURNAUX



POINT POSTE :

Retraits/Dépôts
de colis et recommandés,
vente de timbres...

60 bis, avenue de la Jonchère
01 60 31 15 09

Calendrier de collecte des déchets

Chanteloup en Brie

Les services ne sont pas assurés le 1er Mai

Les poubelles doivent être sorties le matin même.

Ordures Ménagères	Mardi et Vendredi
Collecte Sélective	Jeu. Bacs verts : verre Bacs jaunes : plastique, papiers, cartons
Encombrants	16 juin, 15 septembre et 15 décembre 2008
Déchets Toxiques	Déchetterie
Déchets Verts	Déchetterie

PRATIQUE
Piles électriques, cartouches
d'imprimantes sont à déposer

Exemples de déchets à porter directement par vos soins à la déchetterie : gravats, végétaux, huiles de vidange, batteries, peintures ...

SIETREM
3, rue du Grand Pommery
77400 Saint-Thibault-des-Vignes
N° Vert 0 800 770 061
Fax : 01 64 30 11 00
E-mail : info@sietrem.fr
Site Internet : www.sietrem.fr

Déchetterie du SIETREM Croissy-Beaubourg - Saint-Thibault-des-Vignes		
HEURES D'OUVERTURE	du 1 ^{er} octobre au 31 mars	du 1 ^{er} avril au 30 septembre
Lundi - Mercredi	9 heures - 13 h 30	9 heures - 13 heures
Mardi - Jeudi - Vendredi	13 heures - 17 heures	15 heures - 19 heures
Samedi	9 heures - 12 heures	9 heures - 12 heures
	13 heures - 17 heures	14 heures - 19 heures
Dimanche	9 heures - 13 heures	9 heures - 13 heures

Se présenter au gardien muni d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile. L'accès est réservé aux particuliers (gratuit pour les Chanteloupiens). Fermer les jours fériés.

CLUB

DE LA VERRERIE

30, rue des Terres-Fortes

01-60-07-04-04

[http://
clubdelaverrerie.
com/](http://clubdelaverrerie.com/)



DISTRIBUTEUR VIDÉOS



avenue de la Jonchère

TAXI CHANTELOUP

M. Éric Bon

06-07-23-50-54



CHANTELOUP HÔTEL **



Route de la Ferme-du-Pavillon

01-64-30-00-00

<http://www.chanteloup-hotel.fr>

NUMÉROS UTILES

URGENCE : 112

SAUR : 0810 017 018.

EDF / GDF : 0810 433 077.

Allô enfance maltraitée

0 800 05 41 41.

La Croix Rouge écoute

0 800 858 858.

Drogue Alcool Tabac info service : 113.

Fil santé jeunes : 0 800 235 236.

Écoute santé : 0 800 150 160.

Sida info service : 0 800 840 800.



19 MARS : CÉRÉMONIE DU CESSEZ-LE-FEU DE LA GUERRE D'ALGÉRIE



Fête communale
Samedi 3 et dimanche 4 mai

Brocante dimanche 4 mai

*Inscription
à la maison pour tous*

Samedi 12 avril de 11 heures à 12 heures
Mercredi 16 avril de 20 h 30 à 21 h 15
Samedi 26 avril de 11 h à 11 h 30.
Renseignements : 06-29-57-21-02.

Prix :
5 € les 2 mètres pour les habitants de Chanteloup,
8 € les 2 mètres pour les autres communes,
15 € les 2 mètres pour les professionnels.
Lors des inscriptions merci d'apporter une pièce
d'identité et un justificatif de domicile.

**ROCK IN
CHANTELOUP**
*... SAISON 3
par l'école de musique*

AU PROGRAMME :
MUSE MIKA
SIMPLE PLAN ETC...
SCORPIONS

**SAMEDI 12 AVRIL
à 19 H 30**

Salle Van-Dongen - Entrée gratuite

HEURES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

**Mairie fermée
le samedi matin
en juillet et août**

Lundi : 17 heures à 19 heures
Mercredi : 9 h 30 à 12 heures
..... 14 heures à 17 heures
Vendredi : 9 h 30 à 12 heures
Samedi (uniquement l'état-civil) :
..... 9 h 30 à 12 heures

Secrétariat : 01-64-12-74-50
Comptabilité : 01-64-12-74-51
Service culturel : 01-64-12-74-54
Périscolaire : 01-64-12-74-57
Cabinet du Maire
et urbanisme : 01-64-12-74-52
Webmaster : 01-60-31-05-91
Fax : 01-64-12-74-55

E-mail :
mairiechanteloup.e.b@wanadoo.fr

**BULLETIN COMMUNAL
D'INFORMATION
ET DE LIAISON**
(Diffusion gratuite)

Directeur de la publication :
Marcel Oulès.

Comité de rédaction et conception :
Pierrette Munier, Maryse Théault.

Coordination :
Virginie Faveron
Tél. : 01-60-31-05-91

Impression : Script Laser

Dépôt légal : 1980-3